



# Touch' Quotidien

## Novembre 2018

### TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS À CAPITAL NON GARANTI<sup>(1)</sup> REPRÉSENTATIF D'UNE UNITÉ DE COMPTE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE OU DE CAPITALISATION

- ❖ **Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- ❖ **Période de commercialisation : Du 17 septembre 2018 au 27 novembre 2018.**
- ❖ **Le titre de créance émis par Natixis Structured Issuance**, véhicule d'émission au Luxembourg, offre une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (Moody's : A1/Fitch : A/Standard & Poor's : A<sup>(2)</sup>). Il est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- ❖ La présente brochure décrit les caractéristiques de **Touch' Quotidien Novembre 2018** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
- ❖ **Code ISIN : FR0013347630**

Nous attirons votre attention sur le fait que le produit étant destiné à être offert dans le cadre d'un placement privé à destination d'un cercle restreint d'investisseurs au sens du II de l'article L411-2 du code monétaire et financier (offert à moins de 150 investisseurs), la présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF.

Communication à caractère promotionnel. | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

<sup>(1)</sup> Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

<sup>(2)</sup> Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.



# Touch' Quotidien

## Novembre 2018

### En quelques mots

**Touch' Quotidien Novembre 2018 est un produit de placement d'une durée maximale de 10 ans :**

- ❖ La valeur du support s'apprécie selon l'évolution de l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (« l'Indice »), indice représentatif du marché actions français. Cet indice est calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
- ❖ Un remboursement automatique anticipé, majoré d'un gain de 0,02192 % par jour calendaire écoulé (soit 8 % par année écoulée), si à une Date d'Observation Quotidienne entre le 27 novembre 2019 (inclus) et le 27 novembre 2028 (exclu), le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- ❖ Un remboursement du Capital Initial à l'échéance majoré d'un gain final de 80 % (soit 8 % par année écoulée) si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- ❖ Un remboursement du Capital Initial à l'échéance si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 65 % et strictement inférieur à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- ❖ Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 65 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale. Par exemple, si l'indice a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du support **Touch' Quotidien Novembre 2018**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 27 novembre 2018 jusqu'à la Date d'Échéance (le 11 décembre 2028) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 27 novembre 2018 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance **Touch' Quotidien Novembre 2018** peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support **Touch' Quotidien Novembre 2018** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

# AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

## AVANTAGES

- ❖ Du 27 novembre 2019 (inclus) au 27 novembre 2028 (exclu), si à une Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère l'intégralité de son Capital Initial.
- ❖ Du 27 novembre 2019 (inclus) au 27 novembre 2028 (exclu), si à une Date d'Observation Quotidienne, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un **gain de 0,02192 % par jour calendaire écoulé (soit 8 % par année écoulée)<sup>(1)</sup>**.
- ❖ À l'échéance des 10 ans, si **Touch' Quotidien Novembre 2018** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un **gain final de 80 %<sup>(2)</sup> (soit 8 % par année écoulée)**.
- ❖ À l'échéance des 10 ans, si **Touch' Quotidien Novembre 2018** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial** si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 65 % et strictement inférieur à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

## INCONVÉNIENTS

- ❖ **Touch' Quotidien Novembre 2018 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la **Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est inférieur à 65 % de son Niveau Initial**). Le rendement de **Touch' Quotidien Novembre 2018** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 65 % et de 100 % de son Niveau Initial.
- ❖ **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 an à 10 ans.
- ❖ **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 0,02192 % par jour calendaire écoulé<sup>(1)</sup> (soit 8 % par année écoulée)**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- ❖ **L'Indice est équilibré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.**

## FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou de défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

<sup>(1)</sup> Soit un Taux de Rendement Annuel brut (TRA brut) maximum de 7,69 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

<sup>(2)</sup> Soit un Taux de Rendement Annuel brut (TRA brut) de 6,03 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ DÈS LA FIN DE LA 1<sup>re</sup> ANNÉE

À chaque Date d'Observation Quotidienne<sup>(1)</sup>, on observe le niveau de l'Indice :

- Si à l'une de ces dates, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

LE CAPITAL INITIAL  
+  
UN GAIN DE 0,02192 % PAR JOUR CALENDRAIRE ÉCOULÉ  
(SOIT 8 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE)  
(SOIT UN TRA BRUT<sup>(2)</sup> MAXIMUM DE 7,69 %<sup>(3)</sup>)

Dès qu'un remboursement automatique est réalisé, **Touch' Quotidien Novembre 2018** s'arrête automatiquement ; sinon, le produit continue.

## REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 27 novembre 2028, si le mécanisme automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe une dernière fois le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

- Si le niveau de l'Indice **est supérieur ou égal à son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit le 11 décembre 2028 :

LE CAPITAL INITIAL  
+  
UN GAIN DE 80 % AU TITRE DES JOURS CALENDRAIRES ÉCOULÉS  
(SOIT 10 GAINS DE 8 % AU TITRE DES ANNÉES ÉCOULÉES)  
=  
180 % DU CAPITAL  
(SOIT UN TRA BRUT<sup>(2)</sup> DE 6,03 %)

- Si le niveau de l'Indice est **supérieur ou égal à 65 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit le 11 décembre 2028 :

LE CAPITAL INITIAL  
=  
100 % DU CAPITAL  
(SOIT UN TRA BRUT<sup>(2)</sup> DE 0 %)

- Si le niveau de l'Indice **est strictement inférieur à 65 % de son Niveau Initial**, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 11 décembre 2028 :

LE CAPITAL INITIAL  
DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE  
*DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL  
À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSÉ DE L'INDICE. CETTE PERTE EN CAPITAL  
PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.*

<sup>(1)</sup> Pour le détail des Dates d'Observation Quotidienne, se référer à la page 7.

<sup>(2)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

<sup>(3)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 8 % à la 1<sup>re</sup> Date de Remboursement Automatique Anticipé (11 décembre 2019).

Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Quotidienne) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Quotidienne, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Touch' Quotidien Novembre 2018** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Quotidienne.

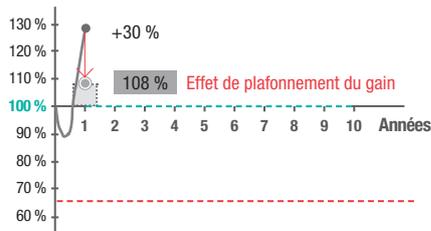
# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

## CAS DE REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION

### Exemple 1 : Hausse rapide de l'Indice l'année 1

Niveau de l'Indice



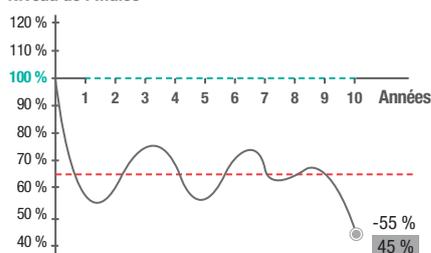
- À la 1<sup>re</sup> Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est égal à 130 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 0,02192 % par jour calendaire écoulé (soit 8 % au titre de l'année écoulée). Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'indice (Effet de Plafonnement du Gain), il est remboursé à 108 % pour un investissement direct sur l'Indice.

**Remboursement final : 108 % du capital initial**  
**TRA brut <sup>(1)</sup> : 7,69 % (contre 28,75 % pour l'Indice)**

## CAS DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

### Exemple 2 : Baisse de l'Indice de forte ampleur à l'échéance

Niveau de l'Indice

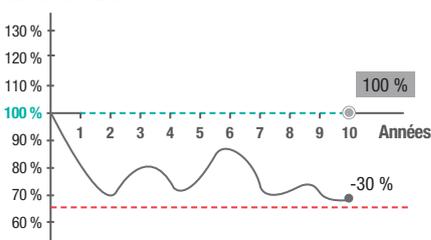


- À la 1<sup>re</sup> Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est inférieur au seuil d'activation du mécanisme de remboursement. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des jours calendaires écoulés.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Indice, soit une perte de 55 %.

**Remboursement final : 45 % du capital initial**  
**TRA brut <sup>(1)</sup> : -7,64 % (TRA indentique à celui de l'Indice)**

### Exemple 3 : Baisse de l'Indice d'ampleur limitée à l'échéance

Niveau de l'Indice

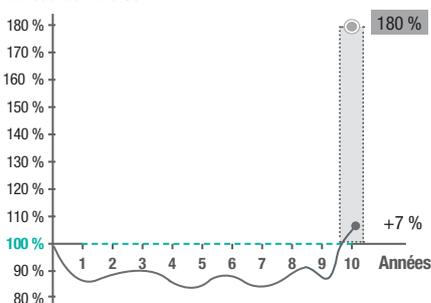


- À chaque Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est inférieur au seuil d'activation du mécanisme de remboursement. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des jours calendaires écoulés.
- À la Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est enregistré à 70 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial.

**Remboursement final : 100 % du capital initial**  
**TRA brut <sup>(1)</sup> : 0 % (contre -3,49 % pour l'Indice)**

### Exemple 4 : Hausse de l'Indice à l'échéance

Niveau de l'Indice



- À chaque Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est inférieur au seuil d'activation du mécanisme de remboursement. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des jours calendaires écoulés.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est enregistré à 107 % de son Niveau Initial, niveau supérieur au seuil de remboursement avec gain à l'échéance. L'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un gain de 80 % au titre des jours calendaires écoulés.

**Remboursement final : 180 % du capital initial**  
**TRA brut <sup>(1)</sup> : 6,03 % (contre 0,68 % pour l'Indice)**

● Performance de l'Indice  
 ● Niveau de remboursement du support

--- Seuil de perte en capital à l'échéance  
 --- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement

■ Gain

**Information importante :** la valorisation de **Touch' Quotidien Novembre 2018** en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Quotidiennes, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 65 % et de 100 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

<sup>(1)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

# PRÉSENTATION DE L'INDICE

L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans déformation liée à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit), puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,88 %. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

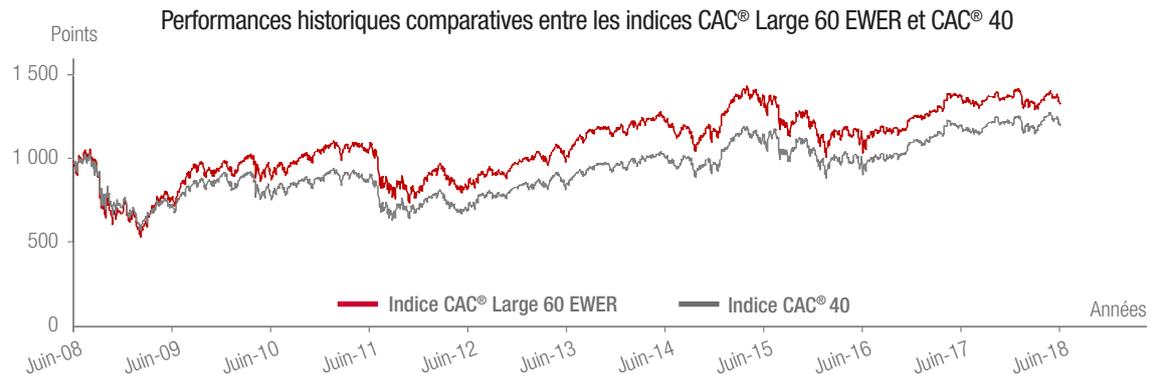
L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334).

## ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER (BASE 1000)

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.**



Performances comparatives :	1 an	5 ans	7 ans	10 ans
Indice CAC® Large 60 EWER	- 2,42 %	30,66 %	28,31 %	33,69 %
Indice CAC® 40	1,30 %	41,60 %	40,32 %	21,15 %

Source : Natixis (pour la période 2008), Bloomberg, au 27 Juin 2018.

### VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC 40

- ACCOR
- AIR LIQUIDE
- AIRBUS GROUP
- ARCELORMITTAL
- ATOS
- AXA
- BNP PARIBAS
- BOUYGUES
- CAP GEMINI
- CARREFOUR
- CIE DE SAINT-GOBAIN
- CREDIT AGRICOLE
- DANONE
- ENGIE
- ESSILOR INTL
- HERMES INTERNATIONAL
- KERING
- LEGRAND
- L'ORÉAL
- LVMH
- MICHELIN
- ORANGE
- PERNOD-RICARD
- PEUGEOT
- PUBLICIS GROUPE
- RENAULT
- SAFRAN
- SANOFI
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- SODEXO
- SOLVAY
- STMICROELECTRONICS
- TECHNIP
- TOTAL
- UNIBAIL-RODAMCO
- VALEO
- VEOLIA ENVIRONNEMENT
- VINCI
- VIVENDI

### VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC NEXT 20

- AIRFRANCE-KLM
- ALSTOM
- ARKEMA
- BUREAU VERITAS
- DASSAULT SYSTEMES
- EDENRED
- EDF
- EIFFAGE
- FAURECIA
- GECINA
- GEMALTO NV
- INGENICO
- KLEPIERRE
- LAFARGEHOLCIM
- NATIXIS
- SCOR
- SUEZ ENVIRONNEMENT
- TELEPERFORMANCE
- THALES
- UBIISOFT

Source : Bloomberg au 27 juin 2018.

## CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244 <sup>(1)</sup> .
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A1/Fitch : A/S&P : A). Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013347630
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'Investissement Conseillée	10 ans
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE index), calculé dividendes nets réinvestis diminué d'un montant forfaitaire de 5 %
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Prix d'Achat	Le prix de commercialisation commencera à 99,811 % le 17 septembre 2018 et progressera au taux annuel 1% pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 27 novembre 2018.
Période de commercialisation	Du 17 septembre 2018 au 27 novembre 2018
Date d'Observation Initiale	27 novembre 2018
Date d'Émission	11 décembre 2018
Dates d'Observation Quotidienne	Chaque jour de négociation Euronext compris entre le 27 novembre 2019 inclus et la Date d'Observation Finale exclue (27 novembre 2028).
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Dates d'Observation Quotidienne + 10 jours calendaires
Date d'Observation Finale	27 novembre 2028
Date d'Échéance	11 décembre 2028, en l'absence de remboursement anticipé
Niveau Initial	Cours de clôture de l'Indice le 27 novembre 2018
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de négociation est défini comme un jour où le cours de clôture ou l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,50 % TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation

<sup>(1)</sup> Nous attirons votre attention sur le fait que le produit étant destiné à être offert dans le cadre d'un placement privé à destination d'un cercle restreint d'investisseurs au sens du II de l'article L411-2 du code monétaire et financier (offert à moins de 150 investisseurs), la présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF.

## AVERTISSEMENT

**Communication à caractère promotionnel. Elle est relative à un produit destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé à destination d'un cercle restreint de moins de 150 investisseurs exclusivement. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF.**

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription des titres de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les conditions définitives de l'émission. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE A CE PRODUIT. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et les conditions définitives de l'émission des titres de créance, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à leur charge, Natixis l'émetteur du produit, et APREP chargé de la distribution de ce produit, ne pourront être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce produit. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les instruments financiers et sur l'émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°18-244 (le « Prospectus »). Le Prospectus de l'émission est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de Natixis ([equityderivatives.natixis.com](http://equityderivatives.natixis.com)) et/ou peut être obtenu gratuitement auprès de Natixis à l'adresse suivante : Natixis – 47 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS, sur simple demande. Les Conditions Définitives de l'émission sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (BCE).

## AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

**CE DOCUMENT A ÉTÉ RÉDIGÉ EN COLLABORATION AVEC LA COMPAGNIE D'ASSURANCE**



### NATIXIS

Ingénierie financière, Equity Markets ([VenteGP@natixis.com](mailto:VenteGP@natixis.com))  
Société Anonyme au capital de 5 040 461 747,20 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris  
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524

### APREP

155 rue de Bercy - 75012 Paris  
Votre contact: Marc Béheray  
[mbeheray@aprep.fr](mailto:mbeheray@aprep.fr)  
+ 33 01 87 27 22 84